

Avocats en droit du **dommage corporel** assistant les **victimes d'accidents de la route** à Paris, Versailles et dans les Yvelines, la SELARL DES DEUX PALAIS pratique le droit du dommage corporel à Paris, Versailles, dans les Yvelines et toute l'Île de France (77, 78, 91, 92, 93, 94 et 95). Les Avocats du Cabinet peuvent vous assister si vous avez été victime d'un accident de la circulation (voiture ou moto). Ils vous aideront à obtenir une indemnisation qui soit la plus juste possible.

LES ACCIDENTS DE LA CIRCULATION A PARIS, VERSAILLES ET DANS LES YVELINES : FAITES LE CHOIX D'UN AVOCAT EXPERIMENTE EN DOMMAGE CORPOREL

Vous avez subi un accident de la route (voiture ou moto) ? Votre traumatisme est autant physique que psychologique.

Comment obtenir réparation des blessures, séquelles ou du handicap dont vous souffrez ? Le chemin est long et semé d'embûches. Que ce soit dans le cadre d'une procédure pénale ou civile, vous êtes aux prises avec les assureurs, ne savez pas quelle attitude adopter vis-à-vis du Tribunal et une mesure d'expertise est quasi systématiquement ordonnée.

La SELARL DES DEUX PALAIS, Cabinet d'Avocats expérimenté en dommage corporel, peut vous assister à Paris, Versailles, dans les Yvelines et toute l'Île de France (77, 78, 91, 92, 93, 94 et 95). Il examinera avec vous les circonstances de l'accident de voiture ou de moto dont vous avez été victime, saisira le cas échéant la juridiction compétente, saura rédiger les actes nécessaires et obtenir pour vous l'indemnisation la plus juste possible que ce soit dans le cadre de négociations amiables ou d'une procédure judiciaire.

ACCIDENTS DE LA ROUTE A PARIS, VERSAILLES ET DANS LES YVELINES : LES HONORAIRES DE L'AVOCAT EN DOMMAGE CORPOREL

Les Avocats membres de la SELARL DES DEUX PALAIS pratiquent de longue date le droit du dommage corporel à Paris, Versailles, dans les Yvelines et toute l'Île de France (77, 78, 91, 92, 93, 94 et 95). Ils sont donc habitués à faire face aux conséquences juridiques des accidents de la circulation dont vous avez été victime. Des montants importants sont en jeu, puisque votre

indemnisation peut porter sur des incapacités lourdes et durables voire permanentes. Il est dès lors fondamental que les modalités financières de l'intervention de votre Avocat soient clairement et préalablement définies.

La SELARL DES DEUX PALAIS est titulaire de la certification ISO 9001. Ses tarifs vous sont transmis dès après le premier rendez-vous et une convention d'honoraires vous est à chaque fois proposée.